

Le Secrétaire à l'Économie du Mexique au Ministre du Commerce international du Canada

(Traduction)

**ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE
SÉCRÉTARIAT À L'ÉCONOMIE**

Mexico, D.F., le 27 novembre 2002

L'honorable Pierre Pettigrew
Ministre du Commerce international
125, promenade Sussex, Édifice Lester B. Pearson
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer par la présente l'entente à laquelle sont parvenues les délégations des États-Unis du Mexique, du Canada et des États-Unis d'Amérique dans le Groupe de travail sur les règles d'origine, créé conformément à l'article 513 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), comme l'indique l'appendice à la présente lettre, pour apporter certaines rectifications aux règles d'origine établies à l'annexe 401 de l'ALENA. Ces rectifications se rapportent aux produits suivants : casques d'écoute pourvus de microphones, boissons alcoolisées, châssis équipés de moteur, esters de glycérol, photocopieurs, bijoux sertis de perles et pétrole.

J'ai également l'honneur de proposer que la présente lettre et son appendice ainsi que votre lettre de confirmation, la lettre que vous a envoyée l'ambassadeur Zoellick et son appendice ainsi que votre lettre de réponse constituent un accord entre nos trois gouvernements. Par ailleurs, c'est également pour moi un honneur de proposer que cet accord entre en vigueur selon les dispositions prévues dans les notes qui seront échangées par les Parties et dans lesquelles il sera confirmé qu'ont été accomplies les formalités internes nécessaires pour l'entrée en vigueur de cet accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

[Signature]

Dr. Luis Ernesto Derbez Bautista

c.c. : Ambassadeur Robert B. Zoellick, représentant commercial des États-Unis d'Amérique.